

*Sanction royale**[Français]*

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 10.

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-40, Loi prévoyant le maintien des services postaux.

* * *

[Traduction]

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

le 29 octobre 1991

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Claire Leroux-Dubé, juge puînée de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléante du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 29 octobre 1991, à 18 h 10, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléante du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle, dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

*[Français]**Et de retour:*

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général à la Chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-14, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le Havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais—Chapitre 32.

Projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé—Chapitre 33.

Projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi sur la commercialisation des produits agricoles et édictant des dispositions connexes—Chapitre 34.

Projet de loi C-40, Loi prévoyant le maintien des services postaux—Chapitre 35.

Projet de loi C-202, Loi instituant une journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes—Chapitre 36.

Projet de loi S-3, Loi modifiant la loi de constitution en corporation de l'Église Adventiste du Septième Jour au Canada.

[Traduction]

Par suite de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 23.)